

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2006

Président : M. Gilles AUGSBURGER
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : MM. Alain BOSSHARD et Victor TODESCHI

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBASZ, Maire
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2006
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 avril 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
**Commission des finances et logement – Séance du 10 avril 2006 –
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
 - a) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac
Aménagement « Plage de verdure »
- Crédit de construction (Fr. 1'000'000.--) **p. 950** **Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 avril 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
Stade Marignac – Travaux de rénovation des mâts d'éclairage
- Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--) **p. 953** **Arrêté**

Séance ordinaire du 27 avril 2006

- 8) **Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont –
Séance du 15 mars 2006 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS
Commission des travaux et constructions et Commission des sports
réunies - Séance du 6 avril 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
Stade de Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre – 1ère étape -
Construction et réfection du terrain synthétique
- Crédit de construction (Fr. 3'625'000.--) **p. 954** **Arrêté**
- 9) **Commission des finances et logement - Séance du 10 avril 2006 –
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
a) Crédits supplémentaires 2005 **p. 957** **Arrêté**
b) Examen des comptes 2005 **p. 959** **Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 5 avril 2006 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
Plan directeur de quartier des Semailles
- Modification du projet initial **p. 962** **Information**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 31 août, 21 septembre 2005 et 5 avril 2006 –
Rapporteurs : M. Pierre BUTSCHI et Mme Andrée JELK-PEILA**
Plan directeur du quartier des Marbriers No 29373-543 **p. 965** **Information**
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication
Séance du 27 mars 2006 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
Désignation des jurés des tribunaux 2007 **p. 966** **Vote**
- 13) **Commission de la culture – Séance du 20 mars 2006 –
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
a) Point sur la sensibilisation à la danse contemporaine dans
les écoles **p. 967** **Information**
b) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 968**
15) Questions du public **Annexe**

M. AUGSBURGER : Je salue le public, je salue le Conseil administratif incorporé et je vous salue mes chers collègues. Bienvenue à cette séance du 27 avril 2006.

Je dois excuser M. Alain Bosshard et excuser les retards de MM. Thierry Aeschbacher et Victor Todeschi.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AUGSBURGER : Vous avez pu voir sur vos places qu'il y avait un complément à l'ordre du jour, un point 8a) qui a été rajouté « Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont » qui a lieu d'être puisqu'au point 8) la Commission des travaux et constructions rapporte sur le même sujet.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Mme CORMINBOEUF : Juste une modification au point 10), ce sera Mme Jelk-Peila la rapporteuse et non pas moi-même.

M. BUTSCHI : Je m'excuse pour le point 11), j'étais en vacances et je n'ai pas vu que je devais rapporter. Par contre, ce que je propose c'est que, étant donné que la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire reparlera des Marbriers, c'est peut-être de faire un rapport sur les deux séances.

M. AUGSBURGER : Je vous laisserai en parler à qui de droit, ce n'est pas moi qui peux décider. Donc Mme Jelk-Peila vous serez la seule rapporteuse.

L'ordre du jour est approuvé.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2006

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je voulais juste signaler à la page 943 concernant mon intervention, que le deuxième paragraphe de mon intervention a été verbalisé. C'est quelque chose que je n'ai pas prononcé en séance.

Le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AUGSBURGER : Comme annoncé la dernière fois, je dois vous faire part d'une démission :

« Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Je vous informe par la présente de ma décision de me retirer avec effet immédiat de mes fonctions de conseillère municipale de la Ville de Lancy.

Cette décision m'est rendue nécessaire puisque, entamant une vie professionnelle épanouie mais très prenante, je me vois contrainte de faire des choix. Celui-ci me paraissait sensible, bien consciente de la valeur de la délégation d'un mandat politique qui m'a été transmis, il y a 3 ans.

Mais justement par sa nature et sa valeur, la gestion des affaires publiques est exigeante et demande un don de temps et d'énergie que je ne suis plus en mesure de lui accorder dans le cadre d'un Conseil municipal.

Cependant, la décision de démissionner porte toute la reconnaissance pour les multiples enseignements que la tâche de conseillère municipale m'a permis d'acquérir, tâche qui m'a apporté un éclairage important dans la perspective d'appréhender le vivre ensemble, et de le construire de manière négociée.

C'est pour cette première expérience de réelle multilatéralité, pour ses éclats parfois mais aussi pour sa sage patience, que je vous remercie tous et vous prie de croire à ma plus haute considération ».

Cette lettre est signée Myriam Schmid.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

M. AUGSBURGER : J'ai juste un rappel à faire, je l'ai déjà annoncé la dernière fois. Il y a un tournoi de football mixte qui est organisé le dimanche 21 mai 2006 au stade de Perly-Certoux, où tous les Maires, Conseillers administratifs, adjoints, Conseillers municipaux sont conviés à participer.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Je souhaite vous informer que le Conseil administratif répondant à l'appel de la Croix-Rouge a décidé de verser Fr. 5'000.-- à cette institution, suite aux inondations qui sont intervenues en Europe de l'Est, plus particulièrement en Roumanie. Cette somme a été versée à travers le fonds de bienfaisance.

Je vous signale ! pour celles et ceux qui ne l'auraient pas vu à travers la presse, que demain soir une manifestation aura lieu dans les coursives du stade de Genève organisée par les activités culturelles de l'Université, en partenariat avec l'Association Realise et la Croix-Rouge genevoise, manifestation qui se déroulera de 20 heures à 4 heures du matin. Cette soirée mélangera à la fois des performances, des aspects musicaux et des aspects culturels. Vous êtes bien sûr les bienvenus à cette manifestation.

M. LANCE : Vous rappeler le festival de Mai au Parc qui se déroulera du 19 au 21 mai avec un vernissage de l'exposition « Mémoire et oubli » à la villa Bernasconi le vendredi à 18 heures. A ce festival de Mai au Parc, s'intégrera l'inauguration du tram Lancy qui se déroulera le samedi matin en fin de matinée à la salle communale.

Dans le cadre du 250ème anniversaire de Mozart, le groupe culturel de Lancy propose deux concerts qui lui seront dédiés sur notre commune, l'un le 12 mai à l'église Notre-Dame-des-Grâces avec l'orchestre de la Madeleine et le chœur renaissance et l'autre, le 20 mai, toujours dans la même église avec cette fois l'orchestre de Lancy-Genève.

Vous signaler enfin le vernissage de la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle le 3 mai prochain, où vous pourrez admirer les sculptures d'Isabelle Excoffier.

Ensuite, une information concernant l'évolution du chantier du tram. Dans le cadre du chantier du tram, vous informer que le Conseil administratif s'est opposé à des travaux en vue de la mise en contresens du chemin Emile-Paquin qui devait intervenir ces prochains jours.

M. BAERTSCHI : J'ai des remerciements pour toute la population de Lancy spécialement pour ceux qui ont participé au Téléthon de l'année dernière. Il se trouve que les bénévoles sont ce soir remerciés lors d'une soirée spaghetti qui a lieu dans la salle communale du Petit-Lancy, à laquelle j'ai assisté quelques minutes juste avant de vous rejoindre. La somme qui a été récoltée sur Genève a été pour 2005 de Fr. 450'000.--, et la présidente, Mme Scheidegger me prie de remercier évidemment le public genevois, mais particulièrement les Lancéens qui ont participé, elle accueille ce soir tous les bénévoles genevois.

A la suite de la séance de la Commission des finances et logement concernant les crédits supplémentaires 2005, les allocations trimestrielles, 58366 pour les

Séance ordinaire du 27 avril 2006

spécialistes, j'avais réservé ma réponse à la question : pourquoi les allocations trimestrielles budgétisées à Fr. 100'000.-- n'étaient que de Fr. 15'602.10 ? Quelques éléments avaient été donnés de ma part lors de la séance, mais je n'étais pas sûr qu'ils aient été exhaustifs.

Je tiens à dire qu'il y a 3 raisons pour ceci :

- d'abord que plusieurs dossiers qui étaient traités par le Service social de la Ville de Lancy ont été transmis à l'Hospice Général car ils avaient là-bas un droit à l'assistance,
- que la politique d'aide financière de la commune de Lancy s'est modifiée depuis 3 ans ; nous favorisons plutôt les aides casuelles plutôt que les aides trimestrielles et enfin,
- il existe au niveau Suisse, ce qu'on appelle les normes « CSIAS ». Ces normes de la Conférence suisse des institutions d'actions sociales qui s'imposent à l'ensemble des cantons qui vont être adoptées aussi par l'Hospice Général et qui expliquent la diminution de ces aides qui ont été données par la Ville de Lancy.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 6 avril 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –
Séance du 10 avril 2006 –
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

**a) Requalification de l'espace public du parc Marignac et de la piscine
municipale de Marignac – Aménagement « Plage de verdure »
Crédit de construction (Fr. 1'000'000.--)**
=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président laisse le soin à M. Côte de rappeler les éléments qui ont amené à la création de cet espace de verdure, faisant suite à la demande des usagers de la piscine dans le cadre du réaménagement de l'endroit. M. Chobaz intervient pour indiquer que ces travaux devront être réalisés cet été pour que le terrainensemencé soit mis à la disposition du public en été 2007.

Les mandataires, MM. Rey et Turnherr reviennent sur les principales options et équipements de cette surface, ainsi que sur les raisons de la modification de son accès par la construction d'une passerelle. L'aspect de protection contre le bruit de la route est également largement évoqué sur la base d'une étude par un acousticien à ce sujet et dont résulte la construction d'un mur accompagné d'une haie d'épineux sur son côté extérieur. Un commissaire pense toutefois que le niveau sonore sera plus bas dès l'arrivée du tram.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

L'accès réservé aux usagers de la piscine pendant la saison d'ouverture sera restitué aux promeneurs dès la fermeture.

A la demande d'un commissaire concernant quelles essences d'arbres seront plantées, M. Rey répond qu'il s'agira des pins et d'érables planes.

Les interventions de divers commissaires au sujet de points de détails tels que les équipements, la nécessité des mesures et des dispositions antibruit ainsi que leurs coûts est débattue.

La pertinence d'un seul terrain de beach-volley, en lieu et place de deux, est abordée et les aspects techniques et d'utilisation sont analysés par les commissaires, notamment le type de fondation compatible avec une autre destination, et les diverses protections nécessaires. Un treillis de 5 m. de haut protégera la route des ballons et la préservation de la zone ensablée contre l'intrusion de chiens, estimée à Fr. 20.000.--, devra encore faire l'objet d'une réflexion,

Le Président s'étonne que l'on doive envisager de mettre les enfants en cage pour que les chiens puissent s'ébattre en toute liberté.

Les aspects de coûts des postes de cet ouvrage sont abordés et les éclaircissements détaillés sont donnés par les mandataires, principalement concernant le génie civil et l'arborisation.

Après le départ des mandataires, dûment remerciés pour leur présentation, divers aspects de sécurité des lieux sont abordés. Il en ressort qu'il faudra afficher une attention particulière, car la privatisation de cet espace par la création d'un mur risque d'augmenter le nombre d'actes de vandalisme. La question se pose sur l'ensemble des parcs de la commune et dans le cas présent, il faudra veiller à l'utilisation de ce cheminement avant d'envisager de le condamner pour des raisons de sécurité.

Un commissaire aurait souhaité obtenir le décompte final des travaux de réfection de la piscine avant de voter sur cet objet, qu'il acceptera toutefois eu égard au timing à respecter.

M. Chobaz, qui réaffirme qu'il n'y aura pas de dépassement sur les travaux de la piscine, espère pouvoir présenter le décompte final début juin. Le Président en prend bonne note.

Des travaux d'aplanissement ont été constatés par un commissaire dans la zone concernée par le mur de protection à l'occasion de la terminaison des travaux liés au tram. Ces mesures conservatoires, déjà intégrées dans le coût des travaux de ce message, visent à éviter de démolir quelque chose qui vient d'être réalisé.

En l'absence d'autres remarques le Président lit le projet d'arrêté qui est accepté à l'unanimité lors du vote.

M. GUILLERMIN présente le sujet : Je peux vous donner la composition des invités. Cette séance s'est tenue en présence de : M. François Lance, Conseiller administratif délégué, M. Pascal Chobaz, Maire, M. François Baertschi, Conseiller administratif, M. Jean-Pierre Côte, chef du Service des travaux et constructions, M. Jean-Michel Kaeser,

Séance ordinaire du 27 avril 2006

chef du Service financier, Mme Catherine Andrey et M. Alexandre Chouet du Service financier. Invité, M. Tzaud, réviseur des comptes.

Ce crédit a été soumis à la Commission des finances et logement car son montant a été sous-évalué à l'origine, au budget des investissements 2006.

Il a été étudié par la Commission des travaux et constructions en date du 6 avril 2006 et rapporté précédemment. Cette commission l'a approuvé à l'unanimité.

Il a été rappelé que des économies ont été intégrées à ce budget. Elles concernent principalement le mur longeant l'avenue des Communes-Réunies. Il ne sera pas coffré et bétonné sur place, mais constitué d'éléments préfabriqués revêtus d'un matériau phono-absorbant.

Les surfaces prises en compte pour le crédit d'étude étaient moindres. Cette augmentation de la surface a contribué à un supplément de coût.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission a accepté le crédit de construction de Fr. 1'000'000.-- à l'unanimité.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien répondra favorablement à cette demande de crédit. En plus, on réitère l'intervention qui a été faite en commission pour un usage d'activités hivernales, soit sous forme de patinoire, il y a de nouveaux matériaux qui existent actuellement ou rink-hockey, enfin toutes sortes d'activités. On souhaite absolument que l'on se penche sur cette problématique et qu'on l'étudie sérieusement dans un proche avenir, vu l'importance du crédit qui nous est demandé ce soir.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire a constaté que l'éclairage public sur l'une des postes de l'avenue des Communes-Réunies avait une couleur inhabituelle. M. Chobaz prend note de la question à laquelle il ne peut donner réponse à l'instant.

Un commissaire s'attriste de l'état de dégradation du réseau routier communal, plus particulièrement à l'avenue du Curé-Baud ainsi qu'au chemin des Palettes, et demande si des restrictions budgétaires en seraient responsables. M. Chobaz le rassure au niveau du budget. M. Côte revient sur les conditions météorologiques de cet hiver et informe la commission que des travaux plus importants que le colmatage de ces dernières années sont désormais prévus. Parallèlement aux mesures de prévention liées à la grippe aviaire, un gros nid de poule a d'ailleurs déjà été colmaté.

Un commissaire revient sur le sujet d'une patinoire synthétique dont les coûts défient toute concurrence selon une exposition ayant eu lieu à Zurich. M. Chobaz a également pris connaissance de ce nouveau produit, mais il n'y a pour l'heure aucune urgence, même si ce projet est toujours intéressant.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

A la demande d'un commissaire au sujet des stores des vitrages de la nouvelle école du Petit-Lancy, M. Côte reconnaît que le système automatique présentait un défaut. Il sera désormais de la responsabilité des enseignants de les manipuler au gré des besoins.

Un commissaire revient sur sa demande d'une liste des dépassements budgétaires des divers projets de la commune et M. Chobaz présentera une liste des crédits à boucler pour début juin.

M. Chobaz fait le point sur le projet de rénovation et de modification du Pont Vibert, ce dossier étant en attente de la décision de la ville de Carouge dont les résultats de l'étude ont été mis en veilleuse, d'autres priorités ayant été privilégiées. Le dossier devrait toutefois avancer prochainement.

Un commissaire revient sur l'une de ses remarques au sujet des nombreux couvercles de regard de chaussée sur la route du Grand-Lancy qui ne sont pas revêtus d'antidérapant. Selon M. Côte, ils sont toutefois considérés comme antidérapant par l'Office cantonal de la mobilité.

M. Côte informe qu'à la suite d'un léger affaissement dans l'école en Sauvy, la Mairie a demandé à l'inspecteur des écoles de déplacer une classe, le temps d'effectuer les contrôles nécessaires. Des repères avaient été posés et après une période stable, les affaissements semblent reprendre et le dossier est entre les mains des ingénieurs ayant construit l'école.

M. Chobaz communique aux commissaires quelques points qui feront l'objet des ordres du jour des deux prochaines séances.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 avril 2006 -
Rapporteur : M. Karel STUDER**

**Stade Marignac – Travaux de rénovation des mâts d'éclairage –
Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : Ce dossier ayant fait l'objet d'un renvoi en commission, le Président demande des explications complémentaires sur le coût de ce projet. MM. Côte et Coray, du Service des travaux et constructions, présentent les différences techniques de ces travaux par rapport à ceux du stade Lancy-Florimont, dont les soumissions ont fait l'objet de cette comparaison avec raison.

Il s'avère, qu'outre une puissance d'éclairage de moitié par rapport au stade de Marignac, les éléments d'éclairage sont moins volumineux à Lancy-Florimont. Ceci expliquant cela, les moyens techniques à engager sont moins importants sur ce chantier et le nombre de projecteurs est 3 fois moindre à Lancy-Florimont.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Un des éléments phare de cette comparaison réside donc dans la couronne et les projecteurs de chaque mât qui peuvent être équipés au sol à Lancy-Florimont, alors qu'à Marignac le recours à une nacelle est indispensable pour chaque mât.

Le souci financier du Président est largement partagé par un commissaire qui pense que la commission n'a d'autres choix que de faire confiance, mais demande s'il ne vaudrait pas mieux déposer les mâts et en poser des neufs. M. Coray répond que ces mâts n'ont pas tous la même hauteur et qu'en plus leur état diffère. De plus, des travaux complémentaires ne peuvent être entrepris qu'avec une nacelle.

Un commissaire est deux fois fâché ! Une fois par le vote en séance plénière, puis par son renvoi en commission. Le Président entend les reproches, mais s'en lave les mains. Il rappelle qu'à la base, le vote de l'arrêté devait se faire sur la base de soumissions.

M. Chobaz rappelle aux membres de la commission que, dans ce domaine, la concurrence est limitée et que sur trois entreprises contactées, celle installée hors du canton n'a même pas daigné répondre. De plus, les différences notoires d'installations d'éclairage des deux stades ne permettent par une comparaison linéaire.

Le Président aux mains propres demande donc à la commission de confirmer son vote précédent mais aurait préféré que ces explications complémentaires fussent données avant la séance plénière.

M. Chobaz précise que l'arrêté ainsi que le montant sont identiques.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

M. AUGSURGER : Je demanderai à notre Secrétaire de lire cet arrêté qui n'a pas été lu en séance de commission.

L'arrêté 7) est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention. (Voir Annexe).

**8a) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT -
Séance du 15 mars 2006 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

**Stade de Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre – 1ère étape –
Construction et réfection du terrain synthétique**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Chobaz a ouvert la séance en saluant les membres présents soit les représentants désignés par le Conseil municipal, du directeur de l'Institut de Lancy-Florimont accompagné de plusieurs enseignants, des deux co-présidents du Lancy-Sport F.C., de notre chef du Service des Travaux et constructions ainsi que M. Genêt, architecte mandataire.

Avant la présentation du projet de réaménagement du stade, M. Chobaz a fait un rapide historique de la commission en précisant que les membres du Lancy-Sports ne

Séance ordinaire du 27 avril 2006

font pas formellement partie de la commission mais ils étaient toujours intégrés aux discussions car utilisateurs de ce stade.

M. Genêt a pris la parole pour nous présenter, avec des plans, le projet qui réunira tous les besoins des deux utilisateurs, notamment concernant l'Institut les moyens adéquats pour la conduite d'un programme pédagogique d'éducation physique. En résumé, grâce aux divers aménagements, un gain de superficie par rapport au terrain actuel sera appréciable. J'ai laissé le soin à mon collègue rapporteur de la commission des sports et le Service des travaux et constructions de mieux préciser les détails techniques.

Les questions des participants ont été nombreuses et se sont orientées sur :

- la superficie des terrains ;
- le type de revêtement synthétique et la durée de vie de ce genre de matériel ;
- la date du début des travaux et la durée de ceux-ci.

Pour les représentants de l'Institut-Florimont, l'intérêt réside de pouvoir donner des cours de gymnastique nonobstant la disparition de la piste d'athlétisme. Des idées ont été émises pour avoir un substitut pour remplacer la piste (un genre d'ovale, même si la circonférence ne sera pas de 400 m. avec toute la problématique qui pourrait se poser, débordement sur le gazon, etc..

A la demande de savoir s'il faudra envisager de fermer le terrain en dehors des heures officielles d'utilisation, il a été répondu que, même équipé de grillages, ceux-ci sont facilement franchis ou même ouverts à l'aide de cisailles. Un participant estime préférable que les enfants jouent sur des terrains plutôt que sur la route.

Un avis a été demandé aux membres de la commission. Est-il judicieux de réunir à nouveau cette commission ? Il a été décidé de laisser la commission en place et d'aviser en fonction de l'évolution de la situation.

Le Lancy Sport remercie la Ville de Lancy, le chef du Service des travaux et constructions et M. Genêt pour l'accueil, les explications et les démarches effectuées pour ce club.

**8b) COMMISSIONS DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DES SPORTS
REUNIES – Séance du 6 avril 2006 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**

**Stade de Lancy-Florimont – Réaménagement du périmètre – 1ère étape –
Construction et réfection du terrain synthétique
Crédit de construction (Fr. 3'625'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet (cliché) : Le Président donne la parole à M. Chobaz qui rappelle que les mandataires ont déjà présenté le projet en commission à l'occasion du crédit d'étude. Pour mémoire, cette 1ère étape consiste à agrandir le périmètre, le réaménager et procéder à la réfection du terrain synthétique. Les utilisateurs du stade ont participé à une séance de travail à ce sujet.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Il s'agira, entre autre, de bâtir un mur de soutènement le long des villas bordant le terrain en modifiant les surfaces concernées. Le propriétaire de la seule villa n'appartenant pas à la commune ayant obtenu satisfaction, le projet peut donc aller de l'avant, le terrain synthétique devant être remplacé après 11 ans de bons et loyaux services.

Malgré l'importance des travaux, l'enveloppe financière reste en dessous du montant inscrit au budget.

MM. Genêt et Joss, mandataires, détaillent les quatre étapes prévues et présentent des images modélisées du projet global ainsi que du système modulable de drainage. La composition du terrain synthétique est présentée avec des échantillons des diverses couches. Trois qualités de fibres sont également analysées et un commissaire demande si elles ont toutes été testées à satisfaction sur d'autres terrains. M. Joss répond par l'affirmative et le choix définitif sera effectué en association avec les utilisateurs, les différences de prix n'influençant pas la globalité du crédit. Ces différences sont présentées à la demande d'un commissaire.

M. Chobaz fait mention du timing serré de cette opération qui se déroulerait de mi-juin à septembre avec l'approbation des usagers qui pourront continuer à utiliser l'autre terrain.

Deux commissaires se demandent si ce terrain sera compatible avec les exigences des instances dirigeantes pour faire évoluer des joueurs de troisième et de deuxième ligue, ce que M. Chobaz confirme.

A la question d'un commissaire liée à la construction d'une rampe, M. Joss donne les explications techniques et les raisons qui ont conduit à ce choix en indiquant que seuls les véhicules d'entretien utiliseront cet aménagement entièrement sur terrain communal.

Le Président demande à M. Genêt de commenter le plan financier et les divers postes sont analysés et commentés. Les soumissions et le plan financier ont en outre été basés sur le choix des matériaux les plus écologiques, en relation avec le discours communal sur le développement durable.

Plusieurs commissaires posent des questions au sujet de la durée de vie de ces types de terrain synthétiques et de l'importance des travaux qu'il faudra réaliser à nouveau à ce moment-là. La durée de vie est équivalente d'un type à l'autre, garanti 10 ans, voire plus pour l'un d'entre eux. L'infrastructure en place ne pas sera touchée et en cas d'agrandissement du terrain prévu en phase quatre, seul le drainage devra être étendu.

M. Chobaz rappelle que le premier terrain a vécu 10 ans, que l'actuel a été installé en 1995 et que le coût du tapis est de Fr. 600'000.-- à 700'000.-- environ. Toutefois, l'entretien d'un terrain synthétique est sans commune mesure comparé à celui d'un terrain dit naturel.

Le Président lit le projet d'arrêté qui est accepté, à mains levées, par 10 oui et 1 abstention.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien qui est à l'origine, grâce à la Présidente de la Commission des sports, du projet pour l'aménagement du centre sportif du Petit-Lancy votera favorablement à ce crédit. Il se félicite que le coût des travaux soit en dessous de celui budgété.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je pense qu'il y a naturellement une logique à entretenir et valoriser les infrastructures sportives de notre ville, et je ne doute pas des vertus intégratives et sanitaires des pratiques sportives. Néanmoins, je suis très perturbée par les sommes allouées à ce champ d'activité, en particulier le football auquel, ce soir, on va attribuer plus de Fr. 4 mios, qui contrastent nettement avec le soutien à d'autres activités, en particulier sociales. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai lors de ce vote.

L'arrêté 8) est accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions. (Voir Annexe).

9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 10 avril 2006 - Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN

a) Crédits supplémentaires 2005

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : J'ai déjà donné la liste des invités à cette séance. Un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour concernant le rapport du réviseur des comptes.

Le document « Présentation à la Commission des finances et logement » relatif à l'audit des comptes de la Ville de Lancy a été remis aux commissaires et commenté.

Le réviseur, M. Tzaud, a procédé à la lecture du rapport de l'organe de contrôle au Conseil municipal. Ce document précise les diverses étapes de l'audit et les travaux effectués. M. Tzaud a précisé plusieurs points particuliers. Le réviseur avait proposé, il y a deux ans, que la commune procède à une évaluation de ses biens immobiliers, afin de les ramener à leur valeur réelle, par rapport à leur valeur d'acquisition. L'augmentation des actifs qui en découlerait aurait pour contre-partie une augmentation des réserves. Cette estimation devrait être menée en 2006 par un spécialiste.

M. Lance a précisé que cette évaluation aura un coût, il s'agit d'un très gros travail. Le Conseil administratif envisage de le confier à la régie Brun, celle-ci serait prête à l'exécuter.

Il y a très peu de risque que le patrimoine communal soit surévalué, il figure au bilan à sa valeur d'acquisition. Un autre point a été relevé concernant le reliquat des impôts.

Suite aux changements de paramètres de l'administration cantonale, la part des débiteurs d'impôts pour Lancy augmente sensiblement à Fr. 28 mios, soit 10 mios de plus.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Un changement de clé de répartition entre les communes est à l'origine de cette augmentation. Lancy est pénalisée cette année. Auparavant, la répartition des débiteurs était effectuée de manière plus grossière.

M. Lance a expliqué que le montant des débiteurs porte sur plusieurs années de retard. Il rappelle qu'il subsiste encore des contribuables à taxer pour les exercices 2002 et 2003. L'administration procède encore à des estimation des impôts dus pour ces années.

M. Kaeser a confirmé ces informations, le poste des débiteurs n'est pas propre à la commune de Lancy.

Le réviseur a été remercié pour la qualité de son travail.

Crédits supplémentaires

La Commission a procédé à l'examen de l'excellent document « Commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2005 ». Cette lecture a suscité un certain nombre de questions ou compléments d'informations. Ce document très clair et précis permet de mettre en évidence la difficulté d'établir des budgets pour certaines dépenses.

Les frais courants de l'administration sont très bien maîtrisés. En revanche, des écarts importants sont relevés par ailleurs. Les dépenses énergétiques soumises aux fluctuations du marché sont difficiles à évaluer. Les frais d'entretien des immeubles varient considérablement à la hausse.

Entretien des villas et appartements, plus 22 %, soit environ Fr. 180'000.-- de dépassement ;

Entretien des immeubles locatifs, plus 16 %, soit environ Fr. 427'000.-- de dépassement.

Ces montants sont compensés par une réserve disponible sur les réfections d'appartements non réalisées de Fr. 626'000.--environ.

Il ne s'agit ici que de constatations qui ne mettent pas en cause le bien-fondé des dépenses souvent imprévisibles et d'opportunités à saisir.

Les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2005, par fonction et nature d'élèvent à Fr. 12'023'784.14.

Ces crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'266'527.47 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 7'851'092.56 de plus-values enregistrées aux revenus.

L'excédent de revenus des comptes de fonctionnement est de Fr. 1'709'998.89.

La Commission a accepté le projet d'arrêté à l'unanimité.

M. STUDER : A l'occasion de l'analyse des divers postes relatifs à cet objet de l'ordre du jour, nous avons pu constater à plusieurs reprises que les coûts liés au chauffage ne représentaient que les dépenses en francs.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

L'augmentation des prix de l'énergie d'origine fossile étant importante, le facteur de consommation doit également être connu.

Toutefois, il n'a pas été possible d'obtenir les consommations réelles afin de déterminer, entre autre, si les efforts et les investissements consentis permettaient de réelles économies d'énergie.

Nous le regrettons et espérons que ces données indispensables pourront bientôt être disponibles.

Le rapport des vérificateurs est toujours aussi aéré, environ 37 lignes sur 16 pages, vraisemblablement parce qu'il contient plus de vent que ce qu'il ne vaut !!

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Examen des comptes 2005

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Appelé à commenter quelques éléments-clés, M. Kaeser a attiré l'attention des commissaires sur la page 3 du rapport financier 2005.

En incluant les éléments extraordinaires comme la provision pour perte sur prêt à la Fondation du Stade de Genève de Fr. 3 mios et l'amortissement de la participation dans la Fondation du Stade pour Fr. 2,6 mios, pour les plus importants, on arrive à un résultat négatif de Fr. 3,7 mios, redressé par la correction des « provisions pour pertes sur reliquat » pour déboucher sur un résultat final excédentaire de Fr. 1,7 mio.

Il faut rappeler que le résultat avant dotation aux provisions fiscales et éléments extraordinaires s'élève à Fr. 6'789'538.--.

M. Lance a précisé que la « provision pour perte sur reliquat » reste élevée malgré l'adaptation. En descendant de 50 à 40 %, il reste encore une bonne marge, en prévision d'un exercice exceptionnellement difficile.

Il en est de même pour la provision pour risque sur les estimations fiscales des personnes physiques qui passe de 20 à 15 %. Il y a en général peu d'écart entre les prévisions et la réalité.

Suite à différentes remarques exprimées sur les écarts, M. Lance a précisé que le budget de fonctionnement est bien contenu, au vu de la différence entre les gains obtenus et le total des pertes. Pour lui, c'est la globalité du budget qui est importante. Cet avis autorisé n'est pas totalement partagé par certains commissaires qui souhaiteraient encore plus de rigueur et de précision. Malgré la bonne gestion et la transparence des comptes, tout est perfectible. L'évolution des derniers exercices tend à le démontrer.

C'est le rôle de la Commission des finances et logement de veiller au grain et de le souligner.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Pour troubler un peu la sérénité et l'ambiance feutrée marquée par l'énumération et le bruit des pages tournées méthodiquement, il y a 149..., quelques questions ont été posées. Il leur a été répondu avec pertinence et précision.

Enfin, M. le Président s'est lancé dans l'exercice périlleux et ardu de la lecture de l'arrêté qui comprend, vous pouvez le constater, beaucoup de chiffres patiemment épelés.

Après cette performance, la Commission s'est prononcée en faveur de cet arrêté par un vote à l'unanimité.

En conclusion, M. Lance a remercié les commissaires pour leur confiance exprimée par ce vote, le Conseil administratif l'apprécie grandement.

Il a remercié M. Kaeser et son service pour le travail conséquent qui a été accompli. M. le Président s'est associé à ces remerciements. Séance levée à 22.30 heures.

Mme CASUTT : Encore une fois nous pouvons féliciter le Service financier pour la qualité des documents remis.

Nous sommes heureux de voir que les finances de la commune ne sont pas dans les chiffres rouges, malgré l'amortissement et la provision pour le financement du stade de la Praille.

Nous avons noté que, suite à la demande des contrôleurs, une estimation du montant du parc immobilier va être établie. Ce sera l'occasion de revenir sur la possibilité de revendre certains immeubles pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de nouvelles infrastructures sans avoir recours à l'emprunt.

Au vu de ce qui précède, le groupe Démocrate-chrétien acceptera les comptes 2005.

M. VOLERY : Notre groupe a examiné les documents mis à notre disposition, nous constatons comme déjà dit lors de la présentation des comptes, un excédent de recettes; mais ce boni ne doit pas nous voiler la face car ces prochaines années, nous devons poursuivre les travaux d'entretien de nos immeubles et ceci avec le budget des investissements. Pour rappel le budget pour l'année 2005 était de Fr. 41 mios et le non dépensé représentait Fr. 19,2 mios.

Une chose nous interpelle, c'est le reliquat qui ne cesse d'augmenter, malgré les informations reçues en commission, nous aimerions beaucoup avoir plus de précisions de la part de l'Etat.

Nous relevons le grand professionnalisme du service financier qui fait des remplacements d'emprunts à un taux plus attractif.

La dette communale augmente de 3,5 mios, mais si on tient compte de la valeur du patrimoine financier, celui-ci couvre nettement la dette.

Notre groupe votera les deux arrêtés et remercie le personnel communal, particulièrement le service financier pour sa disponibilité.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

M. PAGE : Grâce aux résultats des immeubles, l'exercice 2005 boucle avec un bénéfice de Fr. 1,7 mio. En fait, le résultat de fonctionnement présente une perte de plus de Fr. 3 mios. En 2004, ce résultat était positif avec un gain de près de Fr. 2,5 mios ; en 2003, le bénéfice de fonctionnement dépassait Fr. 3,4 mios.

On a certes procédé à des réserves et à des amortissements de quelques Fr. 5,6 mios en rapport avec le Stade de la Praille. Ces mesures étaient nécessaires. L'espoir d'un remboursement du prêt est des plus ténu. La dette, quant à elle, passe de Fr. 105,25 mios à Fr. 109,75 mios.

Par rapport aux résultats de certaines communautés publiques, on doit naturellement se réjouir d'avoir des chiffres finaux positifs. Mais les résultats se sont détériorés par rapport aux deux années précédentes.

Cela implique une prudence qui ne veut pas dire immobilisme. On doit donner une priorité aux besoins réels de nos concitoyens.

Chaque dépense, chaque investissement doivent répondre à cette préoccupation. Notre situation financière nous interdit de nous lancer dans des projets coûteux et de prestige, dont les frais de fonctionnement alourdiront encore nos charges.

Comme chaque année, notre Service financier nous a présenté des comptes clairs, agrémentés de renseignements fort utiles. Que son chef et ses collaborateurs en soient remerciés.

Nos remerciements vont également aux collaborateurs de notre commune, qui oeuvrent chaque jour pour qu'on soit bien à Lancy.

Les groupes Libéral et Radical accepteront les comptes qui nous sont présentés ce soir.

Mme JELK-PEILA : Le groupe Alliance de Gauche a voté en commission et votera les comptes 2005.

Il relève l'excellent travail du Service financier, qui, comme à son habitude, est prêt à répondre de manière circonstanciée et précise aux nombreuses questions des commissaires.

Il tient également à souligner les résultats satisfaisants de l'exercice 2005.

Il émet le désir que les investissements à venir qui concernent des objets à créer, tel le centre socioculturel ou la conservation d'objets existants, comme les écoles bien fatiguées de la commune, que ces investissements soient honorés par les autorités de notre commune.

Il est persuadé que ce n'est pas en reculant systématiquement des travaux, que leurs coûts seront moindres.. le travail commencé doit être mené à son terme, et j'entends par là la réfection des écoles de la commune, avant qu'elles ne s'écroulent.

Il attend également que la commune continue à prêter toute l'attention nécessaire aux besoins des habitants de Lancy, notamment les plus vulnérables, que ce soient les

Séance ordinaire du 27 avril 2006

enfants, les personnes âgées ou alors les personnes économiquement et socialement exclues, quand bien même des directives fédérales enjoignent de diminuer l'aide.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. LANCE : Au nom du Conseil administratif, je tiens à remercier le Conseil municipal de son vote positif. Encore une fois c'est un signe de confiance vis-à-vis du Conseil administratif et nous vous en remercions sincèrement. Je ne manquerai pas de transmettre également vos remerciements et félicitations à M. Kaeser ainsi qu'à ses collaborateurs du Service financier.

Nous avons également pris note de vos différentes remarques concernant ces comptes 2005, et nous tenterons d'en tenir compte à l'avenir.

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 5 avril 2006 -
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

**Plan directeur de quartier des Semailles
- Modification du projet initial**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le Conseil municipal avait voté l'envoi du plan directeur de quartier des Semailles au département. Ce plan était revenu à la commune, le département n'étant pas satisfait de certains aspects. Les mandataires, Mme Mayor et M. Beusch ont été chargés de faire un complément. Le fonds du plan directeur reste valable.

Les mandataires ont eu plusieurs séances avec les Départements concernés, le DIAE et le DAEL ainsi que des séances avec la Direction de l'aménagement. Le Service des études d'impact du Département du territoire et la Commission des monuments, nature et sites (CMNS) ont donné des préavis favorables, la Direction du logement également. Suite au renvoi du plan directeur par la Direction de l'aménagement, quelques modifications ont été faites.

Les remarques de la Direction de l'aménagement portaient sur la densité, la faisabilité du plan, la possibilité de reports des droits à bâtir et le positionnement des parkings. Le problème est de distinguer ce qui est du ressort d'un plan directeur de ce qui du ressort d'un plan localisé de quartier. Les mandataires ont l'impression que l'Etat leur demande déjà d'établir un plan localisé de quartier.

Les modifications apportées sont mineures. Une villa devait être conservée mais ne présentait aucun intérêt pour la CMNS. On ne pouvait même pas y envisager l'installation d'une crèche. La proposition d'installation d'une place publique considérée comme superflue par la CMNS sera maintenue: sa nature reste à déterminer. Le relevé des arbres sera mentionné. La lisière de la forêt, selon un récent relevé, est modifiée et quelque peu étendue en direction du chemin des Verjus. Cela est plutôt intéressant mais ne modifie en rien le projet.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Sur la question de la densité d'affectation, fixée à 1,2 contrairement au souhait exprimé en faveur d'une densité globale de 1 :

- Il impliquerait une réduction de densité à 0,985 dans certaines zones. soit une surface de 1,5 % l'équivalent de 1 appartement en moins dans chacun des autres périmètres.
- 600 logements sont prévus dans le quartier pour 2100 m² de surface brute de plancher
- 2200 m² de surface brute de plancher pour des commerces ou services
- 900 places de stationnement en sous-sol.

Le plan général n'est pas encore adopté. Il s'agit d'une base de travail.

Actuellement, la fondation pour le logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) possède quatre parcelles - bientôt cinq - et souhaite construire une tour.

Un deuxième opérateur, qui possède une parcelle, négocie avec deux propriétaires voisins. Il estime également pouvoir travailler selon ce plan.

Le troisième groupe, qui possède deux parcelles et souhaite construire un immeuble en barre - orienté de manière contradictoire par rapport au reste des bâtiments -, a été reçu par la Commune. Ce groupe serait d'accord de construire une crèche, mais souhaite maintenir l'orientation de son immeuble. La négociation n'a pas abouti à ce jour.

Le plan directeur ne tient pas compte des intentions privées, il considère seulement la crèche et les espaces publics.

En ce qui concerne la forêt, une distance de 30 m. est maintenue et une dérogation a été demandée. Le découpage opérationnel est maintenu.

Un parking est prévu en bordure de quartier. Si les tours sont réalisées en premier, des parkings souterrains permettraient un stationnement provisoire pour tout le périmètre.

Si les grandes maisons sont réalisées avant les tours, il faudrait établir des zones bleues provisoires en divers endroits, sur les parcelles en main de la commune, ou en mettant le chemin des Rambossons en impasse pour y créer des places destinées aux habitants des grandes maisons.

Un tableau de répartition des droits à bâtir a été établi. Le solde sera reporté dans les tours. La Direction de l'aménagement et la Direction du logement sont d'accord avec cela.

Les surfaces prévues pour l'installation d'un éventuel tramway, sur le chemin des Palettes, ont déjà été négociées et si on ôte également la future contre-route, on arrive à une densité de 1,09. La densité des grandes maisons sera de 0,6 et celle des tours de 1,3.

Après renseignement auprès de l'Office cantonal de la mobilité (OCM, ex-OCT) Il ressort que le projet n'en est qu'au niveau des hypothèses. Les propositions du plan directeur ne le prétèrent pas.

Un commissaire s'inquiète de la situation des deux maisons à démolir, qui ne sont pas

Séance ordinaire du 27 avril 2006

classées et dont le maintien ne semble pas pertinent. Après discussion, s'agissant d'une information, le débat n'est pas entamé.

M. FAVRE : Je demande l'ouverture du débat.

M. AUGSBURGER : Le débat est accepté à la majorité évidente.

M. FAVRE : Je voudrais juste revenir sur l'excellent rapport de Mme Jelk-Peila. Cette présentation a duré environ 45 minutes lors de la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire. Vu le nombre de sujets que nous avons à traiter, on n'a pas pu avoir un débat, donc il y a une séance qui a été agendée au mercredi 3 mai afin que l'on puisse débattre d'une manière ouverte. Il ne faut pas avoir peur de vous exprimer afin que l'on puisse discuter en commission. Vous avez une semaine pour parcourir ce volumineux document.

Concernant le point 11) relatif aux Marbriers, vous avez reçu un CD Rom, la présentation de M. Oberson. A notre avis, et je pense que beaucoup de gens partagent celui-ci, ce sont des sujets très importants, ce sont environ 700 logements, cela suscitera des discussions, différents avis partagés, des controverses. Il y a passablement de mouvements et de remue-ménage justifiés autour de ces projets conséquents.

Je souhaite donc vraiment qu'on puisse se pencher sur ces projets lors de la séance du 3 mai et que l'on puisse en discuter dans les groupes afin d'avoir une discussion en plénière.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais aller dans le même sens que M. Favre, même aller plus loin. Ce qui me gêne, c'est qu'on utilise le futur alors qu'il faut utiliser le conditionnel ou bien une option. Personnellement, je pense qu'on ne tient pas compte non plus de toutes les données qui peuvent exister, je sais qu'il existe d'autres possibilités dans ce quartier. Il y a d'autres propositions, on ne s'en est tenu qu'à celle-là, il y a par exemple les tours. Donc cela vaut vraiment la peine de prendre notre temps pour en discuter et d'associer les habitants à nos réflexions. Il me semble qu'il y a plutôt des oppositions qui se manifestent, on pourrait travailler ensemble, ce serait beaucoup plus judicieux.

M. RICHERT : Je ne pensais pas du tout prendre la parole à ce point-là, je n'ai rien préparé, vu qu'il s'agissait d'une information. Juste pour reprendre la balle au bond de Mme Buunk-Droz. Effectivement, il y a une opposition qui est manifeste et patente, notamment à la construction des 3 tours, puisque vous avez vu ou peut-être pas vu que la pétition qui a circulé a recueilli environ 3000 et quelques signatures. C'est une opposition complète et entière au plan directeur de quartier tel qu'il est présenté actuellement. Je ne vois pas tellement quelle négociation on va pouvoir tenir pour ce PDQ et puis la position de ses habitants, notamment la position des Passereaux qui est un groupe de défense du quartier. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, mais je prendrai la parole en commission, bien sûr.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 31 août, 21 septembre 2005 et 5 avril 2006 -
Rapporteurs : M. Pierre BUTSCHI et Mme Andrée JELK-PEILA**

Séance ordinaire du 27 avril 2006**Plan directeur du quartier des Marbriers No 29373-543**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le mandat de M. Oberson concerne une recherche visant à anticiper les futurs travaux dans le quartier des Marbriers, en ce qui concerne les secteurs « a » et « b ».

Cette recherche porte sur les aménagements extérieurs des constructions et sur l'architecture des futurs immeubles, sur les relations entre les espaces non bâtis publics et les espaces privés. Historiquement, le secteur est structuré en petits chemins plutôt intimistes. Le parcellaire est très contraignant, le système de distribution en place a plus de 100 ans et les espaces sont serrés. Le premier plan directeur de quartier dilatait ces espaces. Le coefficient d'utilisation du sol prévu semble correct.

Pour cette étude, le mandataire a cherché des lieux qui présentaient la même problématique. Bercy, en banlieue parisienne est un exemple d'une architecture qui allie unité et diversité. Là, des grands architectes ont travaillé à respecter une structure spatiale commune qui permette des enveloppes bâties, des ensembles d'immeubles moins répétitifs dans leur structure. Si les droits à bâtir sont coincés dans une forme, on est beaucoup plus limité architecturalement.

Pour favoriser les relations sociales, M. Oberson propose que les entrées des immeubles donnent sur des squares aménagés avec des jeux d'enfants installés à plusieurs endroits surtout pour les tout-petits. Chaque square pourrait accueillir un ou deux arbres.

Il faudrait aussi favoriser la mobilité douce dans tout le périmètre en évitant un transit des véhicules motorisés entre les secteurs « a » et « b » : les voitures entreraient directement dans un parking souterrain à l'entrée du quartier en profitant du dénivelé. Envisager des parkings visiteurs.

Les rez-de-chaussée doivent être dédiés à des activités bien qu'il n'y ait pas toujours suffisamment d'activités pour ces espaces. Selon la loi tout espace habitable doit se situer au minimum à un mètre du niveau de la rue. Il faut définir une limite nette et claire entre les espaces privés et publics.

Une proximité trop forte entre ces deux espaces est génératrice de conflits, exemple d'immeuble avec cette configuration au chemin des Verjus.

Le mandataire a également étudié pour les secteurs « a » et « b » les façades, un nuancier de référence pour les façades, les soubassements, les vitrages, stores et volets, pour lesquels il doit y avoir correspondance entre architecture et entretien. On peut imaginer des constructions de différentes hauteurs, qui enrichiraient la perception de l'ensemble. Le système de rétention des eaux doit rester libre.

Le cahier des charges a été voulu par le Conseil municipal et approuvé par l'Etat. Il sera intégré au plan directeur de quartier. Les architectes consultés se sont montrés ouverts à cette démarche.

Si le projet suscitait des oppositions par rapport à l'implantation d'immeubles en barre, la commission devrait pouvoir se prononcer sur la question de l'alignement.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Faut-il privilégier des constructions en îlot urbain ou en barres ?

Le problème est que le parcellaire du quartier se prête particulièrement bien à des constructions en barre et l'ensemble fonctionne bien du point de vue de l'organisation spatiale et de l'orientation. Il y a une adéquation entre la topographie locale et une réalisation par étapes. Il y a de fait une logique à cette typologie urbaine en barre. Il s'agit de R+5.

Les habitants opposants ont été reçus par la commission. Ils ont d'ailleurs plutôt parlé du secteur central. Leurs propositions ne sont pas inintéressantes. La présente étude a le mérite de montrer que l'on peut avoir des façades intéressantes et variées pour ce secteur. Le parcellaire montre aussi qu'il est difficile de raisonner autrement.

Pour M. Oberson, il faut que la réflexion porte sur des scénarios. Dans le cas présent, l'installation de commerces permettra une vie de quartier et une cohésion sociale. Les magasins fabriquent des relations sociales et créent un lien entre les habitants. Une critique forte des opposants concernait la route de Saint-Georges, qui est un problème d'aménagement au niveau cantonal.

**12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION - Séance du 27 mars 2006 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

Désignation des jurés des tribunaux 2007

=====

M. AUGSBURGER donne lecture de la lettre du Service des votations et élections : « M. le Maire, Nous vous prions de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance de votre conseil municipal l'établissement de la liste de présentation des juré/es des tribunaux pour l'année 2007, conformément à l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941.

Votre conseil municipal devra désigner 174 juré/es, à choisir parmi les citoyennes et citoyens de la commune, âgé/es de plus de 25 ans (1981) et de moins 60 ans (1948).

Le choix des juré/es pour 2007 doit se porter dans les lettres N à Z. Votre liste, établie en 2 exemplaires, devra parvenir au plus tard le 28 avril 2006 ».

Vous avez tous reçu cette liste.

Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Je dois encore juste vous faire part d'une remarque de la Présidente de ladite commission, qui vous avise que pour la séance du 22 mai, l'ordre du jour sera chargé. Vous devrez prendre des dispositions en ce sens.

Séance ordinaire du 27 avril 2006**13. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 20 mars 2006 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Point sur la sensibilisation à la danse contemporaine dans les écoles
=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : La commission de la culture accueille Madame Abramhovitch, qui donne, depuis le mois de janvier et jusqu'au mois de juin, des cours de danse contemporaine à l'école de Cérésolle. Pour des raisons financières, quatre classes primaires seulement bénéficient de cet enseignement, quand bien même la demande était beaucoup plus importante, puisqu'il n'y a pas de cours de rythmique dans cette école. Quatre classes, cela représente 80 enfants de 7 à 9 ans.

D'autres écoles ont déjà fait l'expérience d'une sensibilisation à la danse contemporaine l'année dernière. Le travail réalisé à l'école Cérésolle est le plus important mené jusqu'à présent dans ce domaine à Lancy.

Mme Abramhovitch explique qu'il s'agit d'une sensibilisation, que la pratique de la danse est encore difficile et que son goût passe généralement par les parents. La danse dans le cadre de l'école est donc une expérience extraordinaire qu'elle est ravie de mener et dont la pédagogie s'adapte bien aux enfants. C'est une expérience originale permettant de donner un espace créatif aux enfants et qui leur est très proche.

La danse est fondamentale dans l'appréhension de l'espace et la gestion du groupe et les enfants sont très curieux à l'égard de cette discipline, qui fait appel à l'anatomie, aux sensations, à l'interaction entre les enfants. Les émotions sont abordées au travers d'exercices, les enfants devant exprimer corporellement certaines émotions telle la joie ou la tristesse. Ce travail sollicite également la mémoire des enfants qui doivent répéter les séquences, la concentration est alors un véritable défi.

Un professeur d'éducation physique de l'école des Palettes a demandé à être formé à la danse contemporaine, car il considère que cette activité a un effet thérapeutique très intéressant.

Les maîtresses remarquent des changements de comportement parmi les enfants qui sont plus à l'écoute, font preuve de plus de réflexions et développent la découverte d'eux-mêmes.

Un rapport sera rédigé sur cette expérience ; le point sera fait avec les maîtresses.

La direction du département de l'instruction publique est très favorable à l'introduction de la danse à l'école, il n'est cependant pas question que cet enseignement remplace la rythmique, les deux disciplines ayant un aspect pédagogique reconnu.

M. Lance rappelle que cette expérience est liée au projet de Maison de la danse et qu'elle a pour objectif de démontrer que la danse contemporaine peut être à la portée de tous.

Séance ordinaire du 27 avril 2006**b) Divers**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Cette année, en raison de la faible fréquentation du public en semaine, l'exposition des artistes lancéens a lieu sur un week-end à la ferme Marignac, du vendredi 7 au dimanche 9 avril. Une petite commission de sélection a choisi la dizaine d'artistes présents.

L'exposition « Mémoire et oubli » ouvrira ses portes le 19 mai.

L'ouverture de « Mai au parc », qui se déroulera du 19 au 21 mai, sera jumelé avec l'inauguration du tram.

L'Association des intérêts du Grand-Lancy qui organise chaque année la fête de la musique, ne pourra pas s'investir dans cet événement cette année, en raison de la démission de la présidente et de l'état de santé de la personne en charge de cette organisation.

Cela est fort regrettable, car les prestations musicales qui sont offertes dans les églises à cette occasion attirent beaucoup de monde.

La mairie, contrairement à certaines rumeurs, n'est en rien dans cette annulation. D'ailleurs la ligne budgétaire pour cette fête est inscrite dans les comptes.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Compte tenu des dernières vacances des procédures du Service des votations et élections, il n'a pas été possible ce soir de procéder à l'assermentation de la remplaçante de Mme Schmid, raison pour laquelle, nous ne pallierons pas encore les vacances consécutives à la démission de Mme Schmid dans les commissions. M. Studer la remplacera à la Commission des sports d'ici au prochain Conseil municipal, sachant que l'autre vacance est à la Commission de la culture qui ne se réunira pas avant cette date-là.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais demander à M. Baertschi ou au Conseil administratif si nous pouvons avoir des nouvelles de la rencontre avec M. Cramer du 11 avril concernant l'aménagement à Lancy, éventuellement d'autres prescriptions, d'autres directions qui seraient prises par rapport à cela. Nous avons parlé aujourd'hui des Marbriers et des Semailles au niveau information, il y a aussi la Chapelle-les-Sciers. Il y a aussi des propositions des habitants des Marbriers qui avaient été prises en compte, sauf erreur, pour être présentées à M. Cramer. Alors, il serait très intéressant d'avoir quand même quelques nouvelles aujourd'hui de cette rencontre. Je pense que le reste des détails sera dans la Commission de l'aménagement du territoire, sans doute, je ne sais pas ce que vous avez prévu.

J'aimerais aussi exprimer une inquiétude par rapport au quartier de Lancy-Square. Il paraît que tout est déjà prévu depuis longtemps, accepté depuis longtemps, mais ce n'est pas encore construit, on en parle encore. On parle encore de servitudes qui doivent être échangées ou modifiées.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

Alors, avons-nous encore quelque chose à dire par rapport au quartier de Lancy-Square, spécifiquement en ce qui concerne l'architecture et la réalisation tout à fait concrète des bâtiments ?

D'autre part, j'ai encore un autre souci. Les constructions qui ont déjà été réalisées dans ce secteur dont nous discutons, c'est-à-dire les Semailles ou les Marbriers par exemple, j'espère que ces constructions qui sont récentes ne vont pas servir de modèle aux constructions futures, et que nous aurons quand même l'imagination et le désir assez fort pour construire mieux.

Mme DILONARDO : Je désire faire une invitation pour la kermesse du Christ-Roi qui aura lieu le week-end prochain, exceptionnellement le dernier week-end d'avril et non pas le premier week-end de mai comme cela s'est fait habituellement. Un programme vous a été distribué.

M. ZEHFUS : Samedi 8 avril a eu lieu la 29ème course pédestre à travers le coteau de Bernex, dans la catégorie des Conseillers municipaux, la Ville de Lancy avait une équipe et non des moindres. Une quarantaine de secondes et nous ne montions pas sur la première marche du podium, donc nous serons deuxièmes. Notre représentante féminine, Martine, se classe « 1ère » des Conseillères municipales. Bravo. Un prix a été offert et je vais le remettre tout à l'heure à notre Secrétaire générale. Au nom de l'équipe, mes remerciements pour les personnes qui se sont déplacées pour nous encourager, merci à notre Conseiller administratif préféré.

M. RICHERT : Très brièvement, en fait j'avais préparé une intervention concernant les points 7) et 8) de l'ordre du jour, mais rassurez-vous, je ne vais pas la faire, vu que la télévision n'est pas là, pas la peine de faire mon numéro, d'autant plus que je connaissais bien sûr l'issue du vote, puisque cela avait été discuté dans les groupes et dans les commissions cela passait comme une lettre à la poste.

Tout de même, on dépense plus de Fr. 4 millions pour les amateurs de ballon rond, dont je suis mais plutôt devant la télévision que sur les terrains vu ma vue un peu déficiente et mes muscles affaiblis. Je me suis tout de même posé la question suivante. A Lancy, on pratique beaucoup de sports, et je me demande si on ne privilégie quand même pas un peu trop le football. Dans ce sens, je suggérerais à la Commission des sports qu'elle discute de l'éventualité, avec peut-être pourquoi pas, l'hypothétique délégué aux sports, avec un contrat à durée limitée bien entendu, de voir quels sont les réels besoins en sport dans cette commune. Quand je vois les investissements considérables que l'on consacre au sport en général, plus particulièrement au foot, je pense quand même qu'on devrait avoir une idée générale de la pratique du sport et de ses besoins à Lancy. Voilà c'est un ballon bien rond que je lance dans la mare de la Commission des sports, j'aimerais qu'elle le saisisse et discute de ce problème-là, car il me semble réel.

Mme JELK-PEILA : Dans le cadre de l'année du sport et du sport en général, il y a une initiative qui circule dans les écoles de toute la Suisse qui s'appelle « l'école bouge ». Effectivement, en Suisse romande, on a beaucoup de peine à motiver des classes qui veulent bien s'investir dans ce projet de « l'école bouge ». Un projet qui vise à faire bouger les enfants, les encourager à aller de l'avant dans une certaine activité physique. Peut-être que la Commission des sports pourrait s'intéresser à stimuler un peu une activité aussi dynamique que nos collègues de Suisse allemande au niveau de la jeunesse, et cela ne coûte rien.

Séance ordinaire du 27 avril 2006

M. CHOBASZ : J'entends bien M. Richert, qui se focalise un peu sur l'ordre du jour d'aujourd'hui. S'agissant du reproche qui consiste à dire qu'on privilégie un sport au détriment d'autres, je tiens à rappeler, qu'il y a quelques années, la Commission des sports avait procédé à une enquête auprès de l'ensemble des associations sportives de Lancy pour aller à leur rencontre et leur demander quels étaient leurs besoins, quelle était leur situation. Parallèlement et régulièrement, la Commission des sports rencontre un certain nombre d'associations. Il faut aussi rappeler que, s'il est vrai que l'ordre du jour d'aujourd'hui se focalise sur un sport, qu'il y a eu de lourds investissements qui ont été faits en faveur d'autres sports. Je ne veux pas m'attarder sur la piscine, mais je suis quand même obligé de rappeler que c'est quand même le plus gros investissement, avec la salle omnisports du Petit-Lancy, qui a été réalisée dans les 4 dernières années en matière d'équipements sportifs.

Par ailleurs, j'entends présenter à la prochaine Commission des travaux et constructions la participation financière de la Ville de Lancy à la salle omnisports du Rolliet, pour formaliser le vote de principe que votre Conseil municipal a déjà pris. J'entends bien le reproche formulé. Je peux en accepter effectivement la partie qui concerne l'ordre du jour de ce soir, mais je tenais quand même à recadrer un peu l'intervention de M. Richert et dire que la Ville de Lancy évite d'être mono-sport. Je suis également particulièrement sensible à ce que dit Mme Jelk-Peila en ce qui concerne le fait que, évidemment, les associations concernent le sport encadré et qu'il est tout aussi important d'essayer de faire bouger les gens ou faire bouger les gens, spécialement ceux qui justement ne sont pas attachés à une association sportive régulière. Nul doute que la Commission des sports pourrait reprendre ce sujet.

Autre élément et c'est une information que j'ai oublié de donner tout à l'heure qui concerne aussi le sport. Je souhaite vous informer que, le 6 mai prochain, il y aura un championnat d'Europe de boxe thaïlandaise qui se déroulera à la salle omnisports du Petit-Lancy dès 19 heures. L'entrée est payante, mais vous êtes évidemment cordialement invités, si ce sport vous intéresse, à participer à cette manifestation, qui doit être le premier championnat d'Europe, en attendant l'Euro 2008 à Lancy.

M. BAERTSCHI : Suite à l'intervention de Mme Buunk-Droz, j'avais en effet l'intention de parler de notre rencontre avec M. Cramer sur les différents aspects de l'aménagement du territoire lors de la prochaine séance de la Commission de l'aménagement du territoire. C'est bien sur notre demande que nous avons rencontré le nouveau chef du département qui maintenant prend l'ensemble des problèmes d'aménagement. Comme vous ne faites pas partie de la Commission de l'aménagement du territoire, et afin que vous ne soyez pas frustrée, je tiens à dire, et cela s'adresse à l'ensemble des Conseillers que cette rencontre s'est extrêmement bien passée au sens où nous, Conseillers administratifs, avons exprimé notre souci à M. Cramer d'avoir un développement qui simultanément envahisse complètement Lancy. Nous avons bien demandé que nous puissions piloter le développement dans la mesure du possible. Bien entendu, on n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains, on ne peut pas empêcher quelqu'un de construire s'il veut construire chez lui, mais néanmoins, dans la mesure où nous avons un préavis à faire, nous avons dit notre souci qui a bien été entendu, de pouvoir piloter au maximum le développement de notre commune. C'est un élément important. Nous avons pris l'ensemble des plans directeurs de quartiers et plans localisés. Je dois dire qu'auprès de M. Cramer, les communes, Lancy en tous les cas, nous a semblé être écoutée. Nous sommes relativement contents de cette rencontre qui va permettre évidemment un certain nombre de discussions. Nous avons profité, de donner à M. Cramer la motion qui a été

Séance ordinaire du 27 avril 2006

votée ici, évidemment cette motion était adressée au Président de l'Association des communes genevoises, qui, avec son accord, nous a permis de donner cette dernière à M. Cramer. Il l'a trouvée fort intéressante même si un certain nombre de points lui semblaient difficiles à accepter.

M. AUGSBURGER : Je vous remercie tous d'avoir participé à cette séance et je vous convie à la cave pour boire un verre.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

Gilles AUGSBURGER

Séance ordinaire du 27 avril 2006**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Robert VOLKI : J'habite au Grand-Lancy depuis 15 ans. J'ai une question par rapport au point 10) concernant le quartier des Semailles. Comme vous le savez, la population de Lancy est opposée au principe de tours, il y a 3600 signatures qui ont été déposées. Je suis un peu indigné ce soir d'entendre que vous teniez compte des modifications qui sont proposées par l'Etat, par contre, les modifications qui sont proposées par les habitants, vous ne les preniez pas du tout en considération. Je trouve ceci du mépris vis-à-vis de la population et j'aimerais bien que cela change.

M. BAERTSCHI : Il y a des choses que je ne veux pas laisser passer. Nous avons reçu ici les représentants dans la mesure où on peut représenter 3600 personnes qui signent une pétition, à la Commission de l'aménagement du territoire. Jusqu'à preuve du contraire, le Grand Conseil ne l'a toujours pas reçu, nous avons donc été relativement diligents et force nous a été de constater que des propositions d'alternative n'ont pas été proposées. Je le regrette, si nous avions eu ce jour-là des propositions à vous faire : « nous sommes prêts à travailler avec vous », nous aurions dit « fantastique », cela n'a pas été le cas et je le regrette.

M. AUGSBURGER : Vous pouvez poser des questions. Le Bureau doit recevoir avant le Conseil municipal votre courrier. Vous l'avez adressé après le Bureau, ce sera lu au prochain Conseil municipal. Je suis désolé, il y a des procédures qui existent, il faut les connaître.